

Respecter les limites d'Allah

﴿ فَاسْتَقِمُّ كَمَا أَمَرْتُ وَمَنْ تَابَ مَعَكَ وَلَا تَطْغَوْا إِنَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ بَصِيرٌ ﴾
عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ :
« لَيَأْتِيَنَّ عَلَى النَّاسِ زَمَانٌ لَا يُبَالَى الْمَرْءُ بِمَا أَخَذَ الْمَالَ، أَمِنْ حَلَالٍ أَمْ مِنْ حَرَامٍ »

Mes chers frères!

Allah (azwj) a fixé certaines limites dans nos vies afin que nous puissions atteindre le bonheur dans ce monde et dans l'au-delà. À l'intérieur des limites tracées, il y a des principes, des règles, des ordres et des interdits liés à notre vie individuelle et sociale. Ces règles sont appelées « Hudûdullâh » dans le Coran. Nous avons été informés que si nous respectons tout ce qui a trait à Hudûdullâh, nous serons gagnants dans ce monde et dans l'au-delà, mais qu'il y a un châtement pour quiconque franchit ces limites. Allah a révélé ces limites à Ses serviteurs à la fois dans le Coran et par l'intermédiaire de notre Prophète (saw). D'autre part, il est interdit de redéfinir les règles des interdits et de les prendre à la légère par pure passion. Lorsque nous examinons de plus près ce qui est helal et ce qui est haram, nous voyons que ce que les gens aiment et qui est bon et utile par nature est helal, et que ce qui plait au nefs mais qui n'est pas juste et les choses impures sont haram.

Chers frères!

Pour être droits comme il nous est commandé, non seulement ce que nous consommons et dépensons, mais aussi nos actions doivent être droites. Dans le monde d'aujourd'hui, où les gens accordent de l'importance à la matérialité plutôt qu'à la spiritualité et font face au danger de s'attacher à ce monde à l'excès, ce qui a trait à Hudûdullah est fréquemment dépassé. Notre Prophète bien-aimé a dit : **“Il viendra un temps où une personne ne se souciera pas de savoir si elle a obtenu son bien du helal ou du haram!”**¹ Il a ainsi souligné que nous affronterons ce danger jour après jour. De plus, il est dit dans le Coran: **“Demeure sur le droit chemin comme il t'est commandé, ainsi que ceux qui sont revenus [à Allah] avec toi. Et ne**

commettez pas d'excès. Car vraiment Il observe ce que vous faites.”²

Chers croyants!

Les limites fixées par Allah le Très-Haut déterminent ce qui est helal de ce qui ne l'est pas dans notre vie quotidienne. Ne pas respecter ces limites signifie dépasser les limites d'Allah. Ceux qui se livrent à des actes tels que la violation des droits des autres, le mensonge, la calomnie, la médisance, les jeux de hasard et la consommation d'alcool sont des transgresseurs. Violer les droits des travailleurs et ne pas respecter le droit public sont aussi des situations qui dépassent les limites. En fait, ceux qui ne respectent pas les droits des autres ne respectent également pas le droit d'Allah. Aller à l'extrême, à la fois dans les actes d'adoration et dans notre vie quotidienne, est également interdit par notre Prophète (saw). En effet, on nous a conseillé de choisir la voie du milieu et d'être modéré en maintenant l'équilibre dans les affaires de ce monde et de l'au-delà. Nos divertissements, nos événements et nos mariages doivent conformes à ce qu'Allah a ordonné. Nous devons agir dans ce sens, notamment en accordant de l'importance à la vie privée et en nous rappelant que nous sommes toujours et partout des représentants de l'Islam. Comme l'a déclaré l'un de nos savants, *“Le cercle du helal est large, il suffit largement pour atteindre la joie et le bonheur. Il n'y a nul besoin de pécher.”*

Chers frères!

Dans ce monde où la mort ne vient pas avec l'âge mais avec ce que nous appelons “ajal”, c'est-à-dire le “terme de la vie”, ne mettons pas en danger notre au-delà en nous laissant happer par des caprices passagères. Prenons en compte nos âmes et nos vies, surtout dans les longues nuits d'hiver, et préparons utilement le reste de nos vies. Laissons le Coran et notre Seigneur guider nos vies quotidiennes, pas notre environnement ou les réseaux sociaux. Je termine mon sermon en invoquant Allah pour qu'Il fasse de nous des serviteurs qui respectent Hudûdullah, et organisent leur vie selon le Coran et la Sunnah.

¹ Boukhârî, Buy'û, 23

² Sourate Hûd, 11:112

